

PROCES-VERBAL de la séance du 6 mai 2019

La séance du Conseil général s'ouvre à 20h00, sous la présidence de Monsieur Vincent Chabloz. Il excuse le municipal, Monsieur Marc Genton, absent pour des raisons professionnelles.

1. Appel :

L'appel est fait par Madame Lauren Blanc, secrétaire du Conseil. 61 membres sont présents sur 92 assermentés.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

2. Acceptation de l'ordre du jour :

Monsieur le Président a reçu une demande de modification par la municipalité, à savoir le retrait du point 7, Préavis No 01/2019 « Demande de crédit d'investissement pour l'étude de la renaturation de la source de Rossan, revitalisation du ruisseau du Pontet et sécurisation du chemin de Rossan ». Il demande si quelqu'un souhaite y apporter une autre modification. Ce n'est pas le cas.

Monsieur Vincent Chabloz demande qu'on lève la main pour accepter l'ordre du jour modifié. C'est à l'unanimité et l'ordre du jour sera suivi tel que modifié.

3. Approbation du dernier procès-verbal :

Monsieur Vincent Chabloz informe l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018, approuvé par le bureau, était à disposition des membres du Conseil un quart d'heure avant la séance ainsi que sur le site Internet de la Commune.

Le Président demande si quelqu'un désire la lecture totale ou partielle. Ce n'est pas le cas.

Il demande ensuite si quelqu'un désire y apporter des modifications. Ce n'est pas le cas.

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018 est accepté à une forte majorité, 2 abstentions.

4. Assermentation :

Monsieur le Président n'a pas reçu de demande d'assermentation et demande si d'autres personnes dans la salle désirent être assermentées. Ce n'est pas le cas.

5. Communications du Bureau

Monsieur le Président rappelle aux conseillers qu'ils sont tous invités à la conférence sur le Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM), le jeudi 23 mai 2019 à Lausanne. Monsieur le Président reste à disposition après la séance pour donner des renseignements à ceux qui n'auraient pas reçu le document.

Les jetons de présence pour l'année 2018, représentant une somme de CHF 1'092.00, ont été répartis : CHF 200.- chacun pour les Cartons du Cœur à Orbe, la Fondation Théodora à Lonay, la Croix-Rouge VD section Morges-Aubonne à Morges et la Ligue Vaudoise Contre le Cancer à Lausanne. La Société de Développement de Lully a reçu la somme de CHF 292.-

6. Communications de la Municipalité

Madame Christine Birarda informe les conseillers que la Commune a fait implanté quatre moloks supplémentaires semi-enterrés pour recevoir des ordures ménagères dans les sacs taxés. La commune a eu peu de choix pour leurs emplacements car le Canton exige que leurs installations soient dans les zones à bâtir. Ce système de ramassage demande moins de transport que le camion de ramassage. Pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer, on compte sur la solidarité et l'aide des voisins.

7. Préavis municipal No 02/2019 : Réfection d'un appartement de 4.5 pièces au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage dans l'immeuble situé à la route de Lussy 2 à Lully

Monsieur Raphaël Coucet présente le préavis susmentionné que les conseillers ont reçu en annexe à la convocation de la présente assemblée.

Le rapport de la commission chargée de l'étude du projet est présenté par Madame Christine Bourgeois-Richter.

Le rapport de la commission des finances est présenté par Monsieur Jérôme Livet.

Monsieur Vincent Chabloz ouvre la discussion à ce sujet.

Monsieur Alain Birarda trouve bizarre de présenter un préavis sans un rapport sur la dangerosité de l'installation électrique de l'appartement.

Monsieur Raphaël Coucet répond qu'une entreprise d'électricité a trouvé des fils en coton d'un autre âge et vétustes.

Il n'y a plus de discussion.

Monsieur le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce qu'il soit procédé au vote à main levée. Cela n'est pas le cas.

Le Conseil passe au vote pour le préavis No 02/2019 de la Municipalité.

L'assemblée du Conseil général de Lully

- Dans sa séance du 6 mai 2019,
- Après avoir pris connaissance du préavis No. 02/2019
- Où le rapport de la Commission chargée de l'étude du projet,
- Où le rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

Décide :

- D'autoriser la municipalité à procéder aux travaux de réfection d'un appartement de 4.5 pièces au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage, situé à la route de Lussy 2 à Lully.
- D'allouer dans ce but un crédit de CHF 22'679.-
- D'amortir les dépenses ci-dessus par un prélèvement au fond de réserve, investissement futur.

Adopté à la quasi-unanimité. 1 avis contraire, 1 abstention.

8. Divers & Propositions Individuelles

Monsieur le Président donne la parole à qui voudrait le prendre.

Monsieur Nicolas Gfeller a appris l'existence des moloks lors de la présente séance. Il n'a pas reçu le document d'information distribué par la commune, à l'instar de ses voisins de Chantemerle. Il estime qu'un tout-ménage est trop léger pour donner une information aussi importante à la population.

Monsieur Nicolas Gfeller informe l'assemblée qu'en 2001, le Tribunal fédéral a estimé à 350 mètres acceptable comme distance séparant le point de collecte du domicile des différents résidents. Il est trop simple de dire qu'on compte sur les voisins pour le dépôt de ses déchets.

Monsieur Gfeller déplore que la municipalité n'ait pas consulté le Conseil général avant de prendre des décisions sur l'installation des moloks.

Madame Christine Birarda informe les conseillers que cette proposition date de l'ancienne municipalité, donc avant 2016. Cette municipalité n'a que continué dans la même ligne. Cela était mis au budget et mis à l'enquête sans opposition. Ensuite la population a été informé du fonctionnement par un tous-ménages.

Monsieur Jérôme Livet estime que la municipalité pourrait revoir le règlement communal sur la gestion des déchets. Il propose par exemple une exemption de taxe poubelle pour les jeunes en formation jusqu'à 25 ans.

Ce-dessus a été amendé : Jérôme Livet dit « Au vu de la modification de mode de récolte des déchets ménagés, la Municipalité aura à revoir premièrement le règlement communal sur la gestion de déchets et secondement la directive communale sur la gestion des déchets. Lors de cette révision, je suggère que la prise en compte des jeunes en formation amène une exemption de taxe jusqu'à l'âge de 25 ans révolus.

A la question du Président, ceci fait-il l'objet d'une motion?

La réponse, pas pour l'instant, la Municipalité ayant entendu la proposition donnera certainement des informations lors de notre prochain Conseil. »

Madame Gertrude Debely dit que c'est compliqué pour elle de se rendre jusqu'au molok car celui le plus près est à 500 mètres. Elle trouve que la taxe communale pour les déchets n'est plus justifiée.

Monsieur Mark Wings rappelle à l'assemblée que la commune est toujours déficitaire concernant l'élimination des déchets et que la taxe est toujours nécessaire.

Madame Edith Chabloz dit que ce n'est pas juste de devoir demander aux voisins pour disposer les sacs poubelles dans les moloks.

Monsieur Raphaël Coucet dit que les camions poubelles sont actuellement trop gros et trop lourds. Ils devaient souvent quitter un chemin en marche arrière, ce qui est très dangereux. D'autres communes ont créé des espaces de collecte et cela pollue moins.

Madame Birgitta Mous-Vuurmans dit avoir été surprise par la pose des moloks et a tenté de trouver un historique dans les procès-verbaux de la commune. Elle n'en a trouvé que deux références, en 2012 et en 2016. Elle estime qu'une communication au Conseil général aurait été appréciée.

Monsieur Mark Wings réitère les problèmes de conduite des camions dans les chemins étroits.

Monsieur Frédéric Gaiddon dit que le fait que les camions roulent moins souvent dans la commune devraient sûrement avoir un effet sur le coût. Ne pourrait-on pas utiliser la somme épargnée pour aider les personnes qui ont besoin d'assistance pour amener le sac poubelle au molok ?

Madame Christine Birarda répond que la commune est dans une période « test » pour voir la fréquence de vidage de moloks et le coût. On devrait en savoir plus à la fin de 2019.

Monsieur Mark Wings dit que s'il y a une réduction de frais sur les déchets avec les moloks, on pourrait rentrer en matière. Cependant, on ne sait pas encore.

Madame Christine Walker veut que l'on prenne note dans le procès-verbal de toutes les remarques afin d'en reparler calmement au premier Conseil de 2020.

Monsieur Nicolas Gfeller déplore la communication de la commune et trouve urgent d'écrire sur le site Internet de la commune que l'on ne ramasse plus les déchets au bord de la route. La municipalité a besoin d'envoyer une nouvelle communication à la population car il y a des personnes qui ne comprennent toujours pas.

Madame Edith Chabloz demande comment est décidé la fréquence de vidage d'un molok ?

Madame Christine Birarda répond qu'il y a un système à l'intérieur du container qui détermine le niveau. C'est géré directement par l'entreprise.

Monsieur Olivier Pasche demande pourquoi le préavis 01/2019 a été retiré de l'ordre du jour ?

Monsieur Eric Rondot répond qu'après avoir rencontré les commissions de finance et ad hoc, la municipalité a estimé nécessaire de retravailler la présentation du préavis, dans la perspective d'une prochaine présentation.

Madame Edith Chabloz demande si Lully va envoyer une délégation de jeunes pour représenter la commune de Lully à la Fête des Vignerons 2019 à Vevey.

Monsieur le Syndic a répondu que la commune n'a pas reçu de communication à ce sujet. Cependant, deux jeunes représenteront Lully aux Jeux Olympiques de la jeunesse à Lausanne en 2020.

Madame Birgitta Mous-Vuurmans dit que ce n'est pas facile de demander de l'aide quand on est dans le besoin et suggère que l'on centralise les demandes pour faciliter la gestion de'une aide.

Monsieur Vincent Chabloz répond que la municipalité a certainement compris le message.

Monsieur Eric Rondot demande au président du conseil si le conseil général désire déposer une motion, afin que la municipalité propose rapidement un projet relatif à la difficulté de certains habitants avec l'évacuation de leurs déchets.

Madame Arlette Perret-Nissan propose que l'on attende le bilan de la fin de l'année avant d'organiser quelque chose. On pourra identifier les personnes dans chaque quartier pour ne pas les oublier.

Monsieur le Président présente la procédure pour déposer une motion et demande si un conseiller désire le faire. Ce n'est pas le cas.

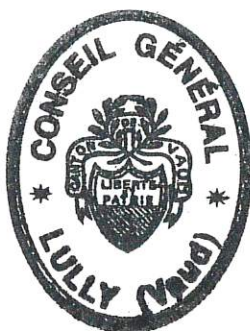
Monsieur Olivier Pasche rappelle à l'assemblée que la Société de développement commence à allumer le grill à la Fontaine des Joncs le 31 mai. Toute la population la bienvenue. Le tournoi de pétanque aura lieu le 23 juin.

La parole n'étant plus demandée, il est 20h45. Monsieur Vincent Chabloz clôt la séance et invite l'assemblée à rester boire le verre de l'amitié.

Le Président :



Vincent CHABLOZ



La Secrétaire :



Lauren BLANC

Lu et approuvé le 24 juin 2019

Les scrutateurs :



Olivier CRETEGNY



Viviane RONDOT